الوكالة الوطنية للمياه والغابات
AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORETS

FPR n° B6 **DIRECTEUR DE LA REFORESTATION, DES RISQUES CLIMATIQUES ET ENVIRONNEMENTAUX**

FILIERE : Management
FAMILLE METIERS : Génie forestier et protection de la nature

ACTIVITES :
Le Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux reçoit compétence générale pour la mise en œuvre des orientations de l'Agence au niveau des structures fonctionnelles et opérationnelles du métier.

MISSIONS :
Le Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux est chargé des missions suivantes :

- La planification de la conservation des sols et le suivi des aménagements des ressources forestières, alfatières, sylvopastorales dans les terrains soumis au régime forestier ;
- La définition et l'amélioration continue des itinéraires techniques pour les différentes essences et territoires forestiers, en coordination avec les services déconcentrés de l'Agence ;
- La coordination des actions de développement forestier dans les espaces en interrelation avec les aires protégées et les Parcs Nationaux ;
- La protection contre les incendies et la surveillance globale de l'état de santé des forêts ;
- La mise en œuvre de la souveraineté verte (production et certification des semences) ainsi que la gestion des pépinières pour l'approvisionnement en plants forestiers ;
- L'animation de la cellule de Veille-Crise et La rédaction des Flashs Risque avec une fréquence régulière ;
- L'audit du système de management des risques climatiques et environnementaux ;
- La tenue du registre de sécurité selon les normes spécifiques au Management des risques climatiques et environnementaux.

RELATIONS ET ENVIRONNEMENT :
Le Directeur de la reforestation, des risques climatiques et environnementaux relève directement du Directeur Général de l'ANEF. Il supervise les entités suivantes :

- Département de l'ingénierie de l'aménagement ;
- Département de la reforestation ;
- Département des risques climatiques et environnementaux.

Sous la supervision de son responsable hiérarchique, il peut avoir d'autres relations avec d'autres entités internes et externes à l'ANEF.

EXIGENCES DU POSTE :

- Disposer, au moins, d'un diplôme permettant l'accès à un grade équivalent à l'échelle 11 dans la fonction publique ;
- Justifier d'au moins 10 années de service dans les Administrations de l'Etat, les collectivités territoriales, les établissement et entreprises publics ou le secteur privé ;
- Pour les candidats issus du secteur public, avoir occupé un poste de directeur équivalent à directeur d'administration centrale ou avoir occupé un poste de chef de division pendant au moins 06 ans ou avoir occupé un poste de chef de service pendant au moins 10 ans, et pour les candidats issus du secteur privé avoir exercé la fonction de direction pendant au moins 10 ans ;
- Avoir une connaissance du secteur des eaux et forêts, et plus particulièrement la stratégie Forêts du Maroc 2020-2030 ainsi que l'arsenal juridique y afférent.
- Maîtrise des langues : Arabe ; Français ; Anglais.

المملكة المغربية
الوكالة الوطنية للمياه والغابات
AGENCE NATIONALE DES EAUX ET FORÊTS
ROYAUME DU MAROC